

dodis.ch/55223

Les délégués du Vorarlberg, P. Pirker et G. Neubner, au Président de la Conférence de Paix, G. Clemenceau¹

Hotel Bären [Berne, 17 août 1919]

Monsieur le Président, agissant au nom du peuple du Vorarlberg les soussignés dûment mandatés à cet effet par leur concitoyens ont l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit en vous priant de bien vouloir en avertir les puissances alliées et associées: le 3 novembre 1918 le Vorarlberg faisant usage de sa souveraineté retrouvée s'est proclamé indépendant le 11 mai par un plébiscite régulier et a une majorité écrasante il a chargé son gouvernement de négocier avec la Suisse pour obtenir son admission dans la confédération suisse à laquelle le peuple du Vorarlberg se sent étroitement lié par le géographie, la race, les souvenirs historiques et un amour commun de la liberté.² Malheureusement le délégué du Vorarlberg, Dr. Ender,³ qui s'était rendu à St. Germain sur l'invitation de l'Autriche, s'est vu interdire par le chef⁴ de la délégation autrichienne de traduire devant la conférence les revendications légitimes et inébranlable volonté de ses commettants. Le gouvernement de l'Autriche en agissant de cette manière, n'a pas seulement renié le droit des peuples et tous ses principes qu'il invoque sans cesse pour lui-même, il s'est en outre mis en contradiction avec ses déclarations et son comportement par lesquelles il avait lui-même reconnu l'indépendance et le droit de libre disposition du Vorarlberg. Nous protestons ici solennellement contre un procédé, qui prive le Vorarlberg de tout moyen régulier de faire entendre sa voix et nous déclarons au nom de nos concitoyens unanimes que nous ne reconnaissons pas à la délégation autrichienne le droit moral de représenter le peuple du Vorarlberg et d'interpréter ses vœux, puisque notre délégué Dr. Ender, qui est encore aujourd'hui membre de la délégation autrichienne, peut lui-même traduire notre volonté, et que nous ne nous sentons pas liés par les déclarations qu'il peut faire en notre nom. C'est que le peuple du Vorarlberg a affirmé de nouveau avec force, le dimanche 10 août dans de nombreuses assemblées publiques qui ont unanimement réitéré la volonté du pays de se séparer de l'Autriche pour se réunir à la

¹ Lettre: CH-BAR#E2001B#1000/1503#175* (B.14.211.P.21.2). Rédigée et signée par les délégués du Vorarlberg, Paul Pirker (1880–1963), dodis.ch/P38804, et Gustav Neubner (1886–1949), dodis.ch/P38788, adressée au Président de la Conférence de Paix, Georges Clemenceau (1841–1929), dodis.ch/P1253.

² Le résultat du plébiscite est publié dans la *Vorarlberger Landes-Zeitung* du 12 mai 1919, cf. www.anno.onb.ac.at.

³ Otto Ender (1875–1960), dodis.ch/P38315, Gouverneur du Vorarlberg de 1919 à 1930 et de 1931 à 1934.

⁴ Karl Renner (1870–1950), dodis.ch/P1424, Chancelier du gouvernement de l'État République d'Autriche allemande de 1918 à 1920.



Suisse que nous regardons comme notre vraie patrie d'élection.⁵ Les soussignés, convaincus que la force de cette résolution, dont une décision contraire ne saurait briser la persistance, a échappé jusqu'ici à la conférence de la paix vous ont fait demander respectueusement par l'intermédiaire de vos représentants accrédités à Berne l'autorisation de se rendre à Paris afin d'exposer aux puissances alliées et associées la situation réelle du pays et les vœux inébranlables de leurs commettants. Nous aurons l'honneur de vous exposer notamment pourquoi le peuple de Vorarlberg demande que le traité de paix, qui sera conclu entre l'Autriche et les puissances alliées et associées reconnaisse expressément le droit de libre disposition du Vorarlberg. Les soussignés se déclarent persuadés que les alliées après avoir détruit la puissance des Habsbourg pour rendre la liberté aux peuples de la double monarchie et assurer leur droit de libre disposition, ne refuseront pas d'entendre les délégués réguliers d'une population montagnarde qui aspire à être libre non pour échapper aux conséquences d'une guerre qui a été décidée sans son consentement mais par un amour traditionnel et désormais inflexible de l'indépendance. C'est dans cet espoir et dans ces sentiments, que les soussignés ont l'honneur Monsieur le Président, de vous exprimer la reconnaissance anticipée du peuple du Vorarlberg.

5 De telles assemblées publiques ont eu lieu dans 34 communes du Vorarlberg, cf. doc. 33, dodis.ch/55224.